https://www.haute-garonne.fr/soutien-aux-comites-sportifs-departementaux
Haute Garonne
HAUTE-GARONNE - LE DEPARTEMENT
Haute-Garonne - 2026

Soutien aux comités sportifs départementaux

Rubric
Aide
Tag 1
Association
Tag 2
Sport
Publié le 22 octobre 2019
Reading time
Reading time : 2 minutes
Chapeau

Le Conseil départemental accorde des subventions de fonctionnement aux Comités départementaux sportifs haut-garonnais.

Corps

Veuillez déposer votre dossier **avant le 30 juin** pour pour les associations fonctionnant en année civile et **avant le 31 mars** pour celles fonctionnant en année sportive.

Qui est concerné ?

Cette subvention s'adresse aux Comités départementaux sportifs en fonction :

- du nombre de licenciés
- du nombre de clubs en Haute-garonne
- d’actions impulsées auprès des clubs en lien avec les priorités du Conseil départemental

Comment en bénéficier ?

Pièces justificatives:

- Statuts de l’association,
- Avis de publication au journal officiel,
- Liste des membres du bureau et du conseil d’administration,
- Rapport d’activités de l’année précédente,
- Procès verbal de la dernière assemblée générale,
- Budget prévisionnel de l’association,
- Comptes annuels de l’année précédente,

- Rapport du commissaire aux comptes (le cas échéant),
- Plan de développement sportif pluriannuel,
- Courrier descriptif de la demande
- Copie de l’affiliation à une fédération sportive pour la saison en cours
- Calendrier de la saison sportive mentionnant les rencontres fédérales, départementales et régionales.

Se connecter à l'espace Usagers de Haute-Garonne Subventions du 1er octobre au …

Cadre réglementaire de référence

.pdf / 142 ko

Règlement d'intervention départementale en matière de politique sportive

.pdf / 142 ko
Télécharger